



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

OCCITANIE

<http://www.ccpa-ccrpa.org>

Compte-rendu

Journée thématique du CRPA Occitanie – 06 Juin 2018

LE LOGEMENT D'ABORD

Participants :

47 participants : 31 personnes accueillies/accompagnées (66 %) et 16 professionnels (34 %)

Rappel du programme :

9h30	Accueil – Petit déjeuner
10h	<i>Mot de bienvenue</i>
10h10	Présentation du CRPA et de la journée
10h15	Les principes du logement d'abord (LDA)
10h20	Interventions + Questions/réponses : <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Toulouse – Benoît DUHAMEL: projet logement d'abord de la ville • Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie (DRJSCS) – Sylvie TAVIER : Enjeux du plan quinquennal Logement d'abord
11h	Pause
11h15	Groupes de travail : 1) Quels publics ? / 2) Quels habitats ?
12h20	Restitution des travaux du matin
12h30	Déjeuner
13h45	Jeu digestif
13h50	Bilan des actions réalisées par le CRPA
14h	Groupes de travail : 3) Quels moyens d'accès à l'habitat / partenariats ? 4) Quel accompagnement dans le logement ?
15h15	Pause + vote prochain thème
15h30	Restitution des travaux de l'après-midi
16h	<i>Mot de fin</i>

Les principes du Logement d'abord

⇒ Une philosophie d'intervention auprès des personnes sans domicile ou risquant de le devenir :

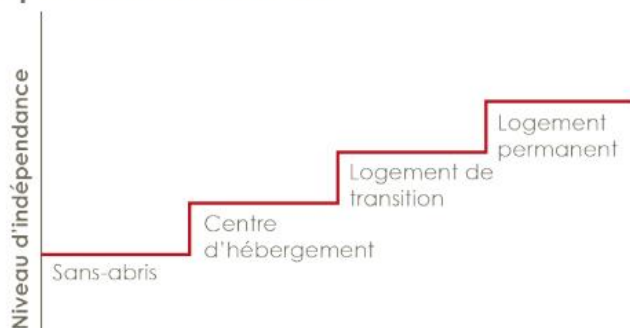
- Fondée sur la promotion des droits fondamentaux (logement, éducation, vie privée et familiale, santé, etc.)
- Visant la réforme structurelle du secteur d'Accueil Hébergement Insertion (AHI) pour mettre durablement fin au sans-abrisme et prévenir sa réapparition.

⇒ Un mouvement issu de la société civile qui a traversé l'Atlantique

Initié par le programme « Pathways to housing » lancé en 1992, aux États-Unis, par le Docteur Sam Tsemberis. Ce programme renverse la logique prédominante de l'escalier d'insertion en proposant un logement pérenne à des personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, tout en les accompagnant. Ce projet a inspiré divers projets et expérimentations de ce type auprès d'une multitude d'autres publics (jeunes, familles, sortants d'institutions, victimes de violences, etc.).

Une remise en question du modèle en escalier

Le parcours dit en escalier



Théorie et valeurs sous-jacentes :

- / Placements transitoires qui prévoient la stabilisation et l'apprentissage
- / Le changement individuel est requis par le traitement
- / Les utilisateurs doivent se montrer « prêts au logement »

Source : FEANTSA-Assises interrégionales du logement d'abord-automne 2011-en référence à Sam Tsemberis, 2010

Dans le parcours dit « en escalier », le logement est la finalité d'un parcours d'insertion : avant d'accéder à un logement pérenne, les personnes sans-domicile passent par différents « pallier », qui correspondent à des dispositifs spécifiques avec des niveaux d'accompagnement différents - du centre d'hébergement d'urgence au logement accompagné, en passant par l'hébergement de stabilisation et d'insertion - en fonction de son degré d'autonomie, jusqu'à ce qu'elle soit prête à disposer de son propre logement.

Le logement d'abord vient rompre avec la logique d'escalier (et avec la notion de « capacité » à habiter un logement) car il **repose sur la conviction que le logement est une condition préalable et nécessaire à l'insertion, c'est un point de départ**. L'hébergement n'est plus un passage obligé, mais il peut être utilisé en fonction de la demande et besoins de la personne.

LES PRINCIPES DU LOGEMENT D'ABORD

- **Le logement** : accès direct et inconditionnel à un logement autonome, pérenne, de droit commun (parc privé ou social diffus, ou logement accompagné), qui n'est pas associé de manière contractuelle à un accompagnement.
- **La personne au centre du dispositif** (libre adhésion, choix et participation de la personne) aussi bien au niveau du **choix du logement** qu'au niveau de la possibilité de recourir ou non à l'accompagnement et de **définir les modalités de cet accompagnement**.
- **Un accompagnement flexible** (en intensité et en durée), **individualisée**, dispensée **à la demande**, dans ou hors du domicile, de proximité, en lien étroit avec les services de droit commun. Dans une approche **pluridisciplinaire**, si la situation de la personne le justifie, et qui mobilise des **intervenants pluriels** (professionnels, pair-aidant, bénévoles...)

Intervention de Benoit DUHAMEL, Chef du service Aides au Logement, Ville de Toulouse

⇒ **Présentation des 5 grandes priorités du logement d'abord :**

- 1) Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées
- 2) Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
- 3) Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement
- 4) Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
- 5) Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord

⇒ **Présentation du projet Logement d'abord de la Ville de Toulouse**

▪ Des dispositifs mobilisables rapidement

- La mise en œuvre de 100 mesures nouvelles de bail glissant ou d'intermédiation locative réparties dans le parc public et le parc privé
- La création de 2 pensions de famille
- L'accompagnement vers le logement de 10 ménages en CHRS dans le diffus

▪ Un renforcement de l'observation sociale

- Mise en place d'un recensement annuel qualitatif et quantitatif des personnes sans domicile fixe à Toulouse (enquête sans-domicile)

▪ Le partenariat avec Toulouse Métropole

- Articulation avec les dispositifs Métropolitains : Fonds de Solidarité Logement (FSL), gestion des aides à la pierre
- Etude de préfiguration sur les 36 communes de la Métropole afin d'évaluer la faisabilité du projet, le potentiel de logements mobilisables et les moyens complémentaires nécessaires.
- Création d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) portée par Toulouse Métropole afin de renforcer la captation de logements dans le secteur privé

Intervention de Sylvie TAVIER, Ingénierie sociale - Pôle Cohésion sociale, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie

Le Logement d'abord participe à créer du mouvement, à sortir des habitudes et des contraintes, à saisir les opportunités.

La société évolue (avec de plus en plus de personnes isolées et des familles à la rue), avec l'apparition de nouveaux besoins sociaux qu'il convient de qualifier et quantifier. Il convient d'identifier ceux qui restent insatisfaits. Dans ce contexte le CRPA a toute son importance car il peut contribuer à préciser ces questionnements, au-delà de données chiffrées, et exprimer ce que les personnes concernées attendent.

- **Qu'est-ce que le Logement d'abord ?**

- ✓ Un accès au logement dès que possible
- ✓ Le logement comme préalable à l'insertion (on ne se focalise plus en premier sur les freins empêchant l'accès au logement, mais on place le logement comme démarrage du projet personnel).
- ✓ Cela constitue donc un véritable changement de modèle (qui réinterroge les représentations et les pratiques de l'ensemble des acteurs : institutionnels, associatifs, professionnels, décideurs...), c'est-à-dire :
 - Un regard modifié sur les personnes en situation de précarité (porter le regard sur les capacités de chacun et non sur ses seules difficultés) et une valorisation du partage d'expérience et d'expertise
 - Un changement dans les modalités d'intervention : pas de rupture de parcours, pas d'étanchéité entre les dispositifs, mais une pluralité de possibilités : « aller vers », en fonction des besoins exprimés.

- **Qu'entraîne ce changement de modèle ?**

Une évolution structurelle des structures d'hébergement (déconstruire pour transformer)

Une évolution de l'organisation entre les administrations.

La stratégie du logement d'abord doit donc être un objectif porté par des acteurs qui travaillent ensemble ; seul le projet collectif peut faire évoluer les lignes.

Echanges avec la salle :

- Une personne exprime ses **inquiétudes concernant la disparition des « tampons » (squat et CHRS insertion)**, que semble engendrer le logement d'abord, (via le démantèlement des squats + transformation des CHRS insertion en hébergement d'urgence). Il s'interroge sur la pertinence de la **temporalité** de ces mesures, sachant qu'à ce jour il n'y a pas de logements suffisants et adaptés, et que ces tampons permettent aux personnes d'avoir une solution.

Mr. DUHAMEL (Ville de Toulouse) précise que lors du démantèlement d'un squat, la ville s'attache à prévoir les solutions d'hébergement et/ou de logement pour tous. Le travail avec la personne étant indispensable et son adhésion à l'accompagnement, un préalable.

Il rappelle que l'objectif du logement d'abord n'est pas de faire disparaître les CHRS mais de les associer pleinement à la démarche, car ils constituent un maillon de la chaîne. En effet, certains ménages ne peuvent pas accéder au logement ; l'accompagnement proposé en CHRS permet donc à la personne d'accéder à l'autonomie et il serait ensuite possible de faire évoluer le statut de la personne, d'hébergé à locataire, au sein du même logement. D'où la nécessité de développer la captation de logement, notamment pour les CHRS en diffus.

Mme. TAVIER (DRJSCS) précise que le logement d'abord ne correspond pas une volonté de faire disparaître le CHRS, mais à une transformation des pratiques et des mentalités, ce qui demande du temps (d'où un plan quinquennal, 5 ans).

- Une autre personne met en avant la difficulté de procéder à des **(auto)-réhabilitation des logements insalubre** où vivent certaines personnes en grande précarité.

Mr. Duhamel explique que la ville de Toulouse travaille avec les compagnons des bâtisseurs et mène une réflexion sur ce sujet. Il précise que le plan logement d'abord ne mettra pas de côté les mesures liées à cette question.

- Un travailleur social, à travers sa situation, souligne le fait que **l'Etat encourage à la transformation des dispositifs (ex : de centre d'hébergement à maison relais) dans les territoires ruraux.**

Mme. Tavier rappelle l'importance de l'animation des territoires, du travail d'ingénierie et de réflexion sur les pratiques, pour pouvoir répondre aux besoins existants sur un territoire. Un espace de concertation pour les structures serait ainsi à prévoir afin qu'elles puissent être force de propositions par la suite. Elle souligne la problématique du plan quinquennal qui va demander une temporalité, face à des situations d'urgence.

- **Quelles solutions pour le plus précaires au-delà de la pension de famille : habitats alternatif ? Quelle pertinence du recensement des personnes : quel respect de la liberté individuelle ? Des interrogations sur la « pré-sélection des personnes »** car il d'une part il n'y a pas forcément d'accompagnement et d'autre part, on supprime les tampons (risque de stigmatisation et pas d'accès au logement d'abord).

Ville de Toulouse :

- L'habitat alternatif peut être une solution car tout le monde n'a pas envie d'habiter entre quatre murs, le plan logement d'abord n'est pas incompatible et ce ne sera pas un arrêt de ces expériences.
- Le recensement constitue une démarche qui permet de mieux connaître le public pour apporter une réponse adéquate à la problématique, il n'y a pas de stigmatisation. En effet, l'objectif du logement d'abord est de résorber le sans-abrisme, ce qui suppose de quantifier et qualifier les besoins. Le recensement permet ainsi de compter et éventuellement d'avoir des échanges plus qualitatifs sur les besoins des personnes. La collectivité veillera à ne pas être intrusif et à ne pas obliger les personnes à répondre aux questions.
- **La question de la temporalité et de l'accès des personnes au logement d'abord ressort également.** Toutes les personnes ne peuvent pas être à même d'intégrer un logement du fait de leurs freins.

Mr. Duhamel explique que les personnes bénéficieront d'un accompagnement adapté et pluridisciplinaire qui permettra l'accès et le maintien au logement (ex : un chez soi d'abord).

Enfin, tout le monde s'accorde à dire que la formation des travailleurs sociaux est essentielle, notamment dans les formations initiales, pour intégrer la philosophie du logement d'abord.

Point de vote :

Le CRPA a voté à la majorité des voix **le report des élections des délégués CRPA Occitanie**, initialement prévues en septembre, **au mois de décembre 2018** afin que les mandats des délégués correspondent à une année civile pleine. En effet, cela permet une meilleure cohérence et visibilité de leur action (gestion du budget annuel et réalisation du bilan annuel).

Restitution des ateliers :

Atelier 1 : Quels sont les publics concernés par le logement d'abord ?

Groupe 1	<ul style="list-style-type: none">• Tout le monde peut accéder à un logement, avec ou sans accompagnement, sans aucune discrimination (personne en situation de précarité, victime d'homophobie ou de rejet, vieillissante, salariées, issue d'un logement insalubre) → question du droit au logement• Mais certaines personnes ne sont pas prêtes à intégrer un logement autonome. Donc quelques conditions préalables :<ul style="list-style-type: none">✓ Des personnes ayant une situation assainie, pour lesquelles une évaluation a été posée (interrogation sur : qui fait cette évaluation, quel dispositif, selon quelle temporalité, quid de l'hébergement de ce public pendant l'évaluation?)✓ Des personnes ayant une situation administrative régularisée.
Groupe 2	<p>Des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none">• En situation de précarité• À la rue / qui n'ont plus envie d'y être• Qui ont besoin de sécurité et de protection / en fragilité, qui manquent d'autonomie (curatelle, etc.)• Qui ont des ressources mais qui peuvent être en surendettement• Qui sont dans un logement insalubre, en situation de mal-logement• Qui connaissent un changement de situation familiale• En attente d'ouverture de droits• Victimes d'homophobie, rejetées par la famille, ou d'autres discriminations• Victimes de violences• Sortant de prison• Avec des problématiques de santé, en situation de handicap• Vieillissantes• Avec des animaux• Seules, isolées• Salariées...

Atelier 2 : Quel(s) habitat(s) pour le logement d'abord ?

Type d'habitats

- **Un logement autonome** → Bien distinguer hébergement (attestation d'hébergement) et logement (quittance de loyer)
 - ✓ **Maison relais/pension de famille** = logement permanent et pérenne, appartement autonome en petit collectif, avec un accompagnement (démarches administratives, organisation de la vie collective), réunions hebdomadaires pour la gestion de la vie en collectivité et ateliers collectifs → favorise la sociabilité, l'accès à l'autonomie = un tremplin pour l'accès à un logement autonome
 - ✓ **Logement autonome ordinaire**, avec un accompagnement administratif dans un 1^{er} temps (pas forcément social), notamment suite à des sorties CADA, puis plus large si besoin.
- **Un logement qui tient compte de la situation familiale** des personnes, même si la personne est seule.
- **Un logement financièrement et géographiquement adapté** au projet de la personne.
- **Des structures mixtes** (âge, sexe, classe sociale... jeunes, personnes âgées, en situation de handicap, personne à la rue...)

Points de vigilance / Préconisations

- **Favoriser l'accompagnement au logement en amont**, et nécessité d'avoir une vision claire et actualisée des besoins de la personne.
- **Avoir une régularité de l'accompagnement social dans le parcours logement**
- **Accélérer le versement des aides financières** entre l'accession au logement et l'accord financier.
- **Envisager une uniformisation des pratiques d'attribution de logement entre les départements**, pour pallier aux inégalités et incompréhensions que génèrent les disparités de fonctionnement actuelles.
- **Créer une instance unique (pour une meilleure lisibilité), qui regroupe l'information** en termes de veille sur les besoins et de réponses possibles (notamment en cas de fin de non-recevoir d'une demande), et qui permette d'actualiser le parcours de la personne et de l'orienter.

Questionnements

- Des interrogations sur l'équité du plan logement d'abord : les SDF sont-ils prioritaires pour l'accès au logement ?
- L'accès au logement doit-il passer par un travailleur social, le SIAO ?

Atelier 3 : Quels moyens pour favoriser l'accès au logement ? Avec quels partenaires ?

Moyens

Offre de logement :

- Être vigilant sur la localisation des logements
- Distinguer logement inoccupés et inoccupables (insalubres) à réhabiliter !

Accès aux droits :

- Sécuriser les citoyens en leur garantissant l'effectivité de leurs droits
- Faciliter les démarches administratives / Simplifier les formulaires et assouplir les critères d'attribution de logement (souvent trop sélectifs)
- Laisser au moins la possibilité d'1 refus à la personne qui se voit proposer un logement
- Faciliter la régularisation des situations / Avoir davantage de vigilance sur les situations bloquées et sensibiliser le gouvernement sur ces situations

Accompagnement :

- Lutter contre les marchands de sommeil en favoriser l'aide administrative pour l'accès au logement (ex : réalisation de l'état des lieux avant location pour garantir la salubrité du logement)

Moyens financiers :

- Utiliser des nouveaux matériaux de construction à moindre coût (ex : filière bois, écologie, économie d'énergie)
- Diminuer les co-propriétés (charges lourdes)
- Réalimenter caisses du fonds social pour le logement (FSL)
- Mobiliser les aides à la réhabilitation des logements
- Développer l'aide à l'installation

Partenaires

- Acteurs institutionnels : Préfecture / Collectivités territoriales
- Conseil départemental / Métropole : Fonds de Solidarité Logement (FSL) / CAF : aides financières
- Acteurs privés : Associations caritatives / Fondations (Abbé Pierre, de France...), mécénat
- Acteurs de l'hébergement et du logement : Associations d'accueil, d'hébergement et d'insertion (CHU, CHRS, CADA...) / Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) / Agence immobilière privé et sociale
- Acteurs de l'insertion : Missions locales / Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Société civile : Collectifs citoyens engagés / Particuliers / Travailleurs pairs
- Internet, médias, presse

Atelier 4 : Quel accompagnement dans le logement ?

Accompagnement

Modalités d'accompagnement / posture :

- **Un accompagnement personnalisé et adapté**, fonction des demandes des personnes, au cas par cas
- **où la personne est au centre ;**
- qui repose sur un travail conjoint : **faire ensemble, faire avec** la personne et non à sa place (encourager l'autonomie), dans un **cadre de confiance** ;
- qui **respecte le rythme de la personne, ses repères, ses habitudes et ses particularismes** (ex : dormir par terre, ne pas mettre de chauffage...)
→ « **Faire avec ce que les personnes sont** »
- qui favorise l'« **aller vers** » ;
- qui privilégie les **temps d'échanges** avec le travailleur social au travail administratif (alléger les dossiers administratifs, faciliter la démarche) ;
- **Le travailleur social ne doit pas être intrusif**, tout en restant vigilant.
- **Il ne doit pas être dans une posture de contrôle**, mais apporter un appui, un étayage.
→ « **Le travailleur social est un invité pas un imposé** »
- Une évaluation sociale avant l'entrée de la personne dans le logement
- Un accompagnement dès l'état des lieux du logement

Contenu de l'accompagnement :

- Une information sur les **droits et les démarches administratives** à engager (eau, électricité...)
- **Un soutien psychologique** (pour sortir habitude de la rue), une aide administrative, un travail sur **l'hygiène de vie, la gestion du budget, l'équilibre alimentaire...**
- **Un accompagnement à la vie quotidienne** si besoin (assistante sociale, auxiliaire de vie sociale, infirmière...)
- Une approche qui vise à **favoriser le lien social et éviter la solitude** dans logement autonome.
- **Une aide à la réadaptation** : reprendre goût à la vie, être bien dans sa peau, avoir des projets...
- Sensibiliser la personne sur les droits et devoirs qu'implique un logement pérenne (paiement du loyer, factures, gestion du budget...) pour ne pas la mettre en difficulté.

Points de vigilance / Questionnements

- Etre vigilant sur les tensions que peut provoquer certaines injonctions des travailleurs sociaux face à des « situations d'écorché vif »
- Comment intégrer d'autres partenaires dans l'accompagnement ?
- Comment faire avec la singularité de chacun ?
- Comment se former ensemble ?

Choix du prochain thème :

Les thématiques proposées par les participants étaient les suivantes (nombre de voix suite au vote) :

- **Les violences institutionnelles (19)**
- L'exclusion sous toutes ses formes (7)
- L'accompagnement des personnes sous tutelle (4)
- Le revenu universel (4)
- La domiciliation (3)

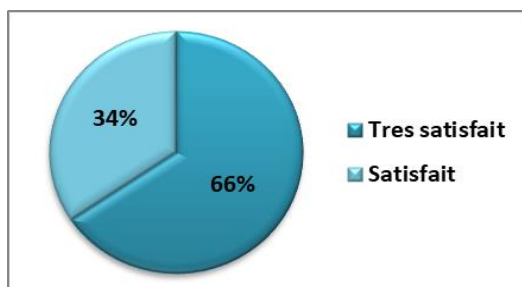
Prochaine plénière : Mardi 25 septembre à Tarbes

Thème : Les violences institutionnelles

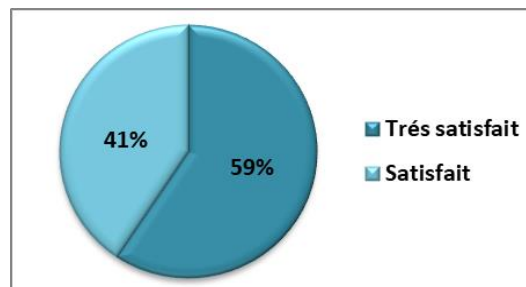
Evaluation de la journée :

Résultats issus des 32 questionnaires remis par les participants à la journée.

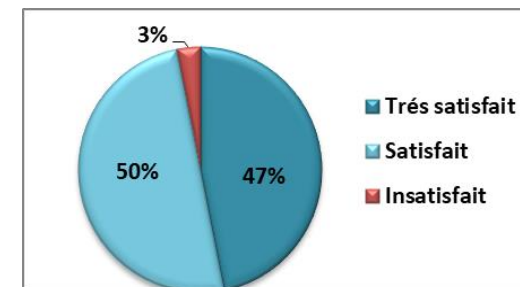
Organisation de la journée



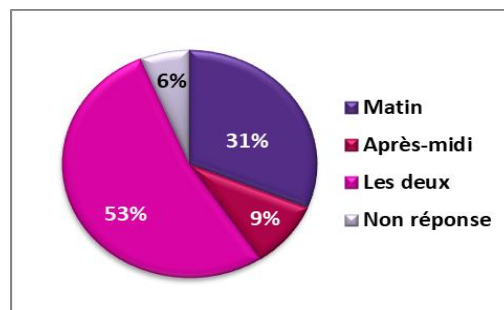
Ambiance de la journée



Qualité des échanges



Partie de la journée qui vous a le plus intéressée



L'ensemble des répondants a été satisfait ou très satisfait de la journée.

La majorité d'entre eux a apprécié à la fois les interventions du matin et les groupes de travail.